COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORT DE PRESENTATION

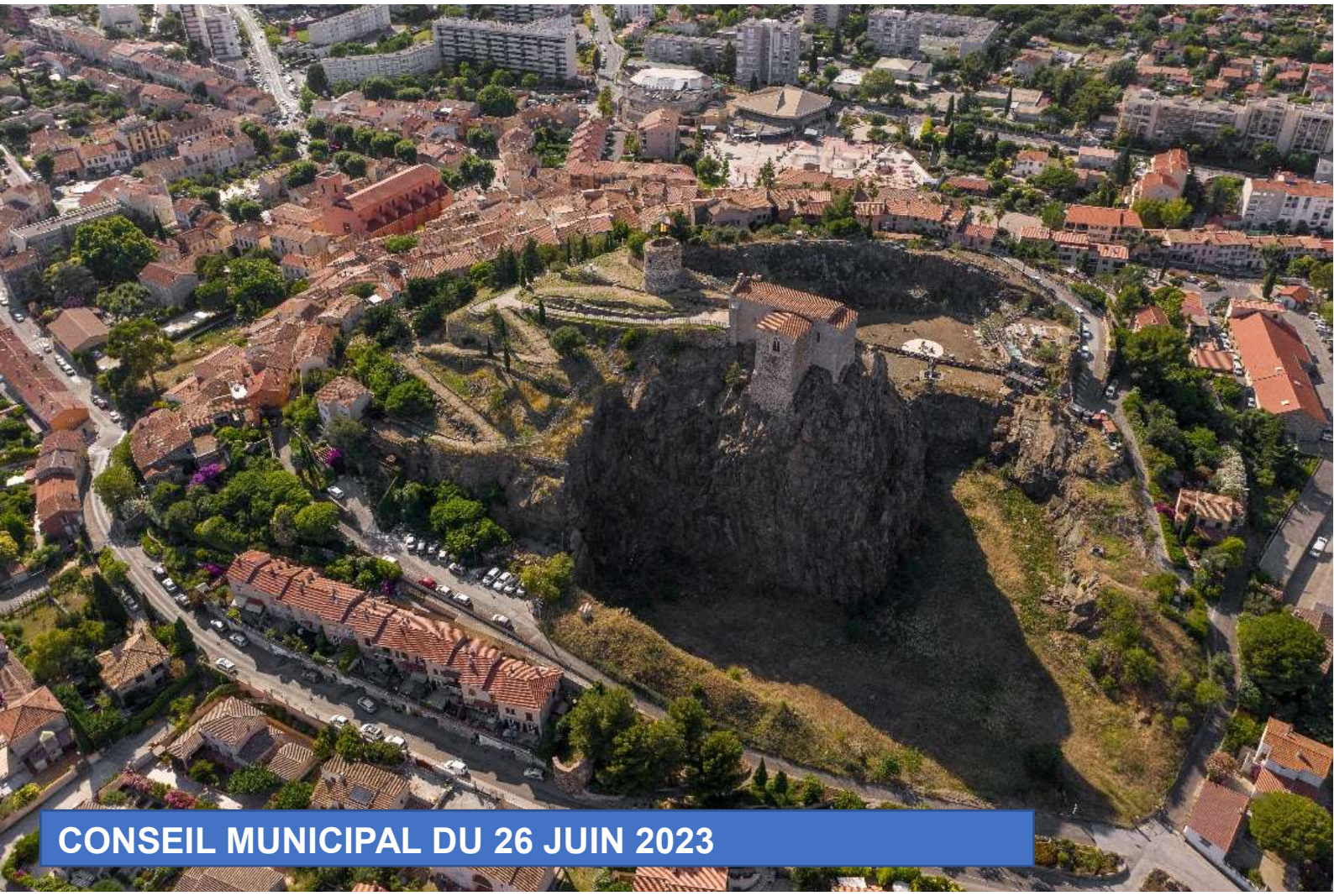

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2023

Sommaire

1. LES PRIORITES DE L'ANNEE 2022

2. SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
   2.1 Présentation synthétique du compte administratif 2022
   2.2 Résumé du compte administratif 2022

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
   3.1 Les dépenses de fonctionnement
   3.2 Les recettes de fonctionnement

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
   4.1 Les dépenses d'investissement
   4.2 Le financement de l'investissement

5. RESULTAT DE CLOTURE ET AFFECTATION
   5.1 Résultat de clôture de l'exercice 2022
   5.2 Affectation du résultat 2022 au budget 2023

6. LES EPARGNES
   6.1 L'épargne brute
   6.2 L'épargne nette

7 LA DETTE
   7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2022
   7.2 Structure de la dette
   7.3 Ratio d'endettement

PREAMBULE

Selon l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Le compte administratif constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires et le vote du budget primitif. Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce document, qui suit une forme et une maquette officielle à laquelle il n'est pas possible de déroger, dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'Ordonnateur, alors que le compte de gestion retrace les comptes tenus par le Comptable.

La présentation de ce compte administratif 2022 répond à des objectifs de transparence et sincérité en fournissant aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :
• de vérifier la réalisation effective du budget 2022, voté le 10 janvier 2022 et modifié par le budget supplémentaire adopté le 20 juin 2022 et par décision modificative n°1 le 28 novembre 2022, en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre,
• de constater l'évolution des dépenses et des recettes de la ville au cours des derniers exercices,
• d'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2022 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

1. LES PRIORITES DE L'ANNEE 2022

Pour rappel, les grands objectifs de l'année 2022 ont été fixés comme suit :

• Asseoir la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement,

• Prendre en compte les aspects environnementaux, de manière transversale et dans l'ensemble de nos activités et projets,

• Conserver une gestion financière saine et éthique, fidèle à nos principes de gestion financière.

2. SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

2.1 – Présentation synthétique du compte administratif 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	Montant
042	Opérations d'ordre	5 865 032,29
	Dépenses d'ordre	5 865 032,29
011	Charges à caractère général	8 900 019,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 985 066,50
014	Atténuations de produits	99 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 983 973,32
66	Charges financières	207 405,79
67	Charges exceptionnelles	739,76
	Dépenses réelles	35 176 204,90
	Total dépenses de fonctionnement	41 041 237,19

Recettes de fonctionnement

Chap	Chapitre libellé	Montant
042	Opérations d'ordre	110 932,71
	Recettes d'ordre	110 932,71
013	Atténuations de charges	417 206,80
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	2 786 418,49
73	Produits issus de la fiscalité	7 814 237,20
731	Fiscalité locale	26 055 027,73
74	Subventions d'exploitation	4 701 430,68
75	Autres produits de gestion courante	969 547,73
76	Produits financiers	43 275,12
77	Produits exceptionnels	17 657,44
78	Reprises sur provisions et dépréciations	3 000 000,00
	Recettes réelles	45 804 801,19
	Total recettes de fonctionnement	45 915 733,90

Dépenses d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	110 932,71
041	Opérations patrimoniales	530 285,95
	Dépenses d'ordre	641 218,66
16	Emprunts et dettes assimilées	365 002,94
20	Immobilisations incorporelles	516 094,24
204	Subventions d'équipement versées	1 559 459,00
21	Immobilisations corporelles	10 179 450,04
23	Immobilisations en cours	868 387,94
26	Participations et créances rattachées	1 500,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00
4581	Opérations pour le compte de tiers	126 432,00
	Dépenses réelles	15 616 326,16
	Total dépenses d'investissement	16 257 544,82

Recettes d'investissement

Chap	Chapitre libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	5 865 032,29
041	Opérations patrimoniales	530 285,95
	Recettes d'ordre	6 395 318,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 079 683,41
13	Subventions d'investissement	785 132,10
16	Emprunts et dettes assimilées	650,00
26	Participations et créances rattachées à	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 000 000,00
4582	Opérations pour le compte de tiers	126 432,00
	Recettes réelles	5 006 897,51
	Total recettes d'investissement	11 402 215,75

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

Dépenses de fonctionnement (a)	41 041 237 €
Recettes de fonctionnement (b)	45 915 734 €
Résultat d'exécution (c = b-a)	**4 874 497 €**
Reprise résultat 2021 reporté (d)	10 224 964 €
Résultat de fonctionnement (e = c+d)	**15 099 461 €**

Dépenses d'investissement (f)	16 257 545 €
Recettes d'investissement (g)	11 402 216 €
Résultat d'exécution (h = g-f)	**-4 855 329 €**
Reprise résultat 2021 reporté (i)	-3 001 221 €
Résultat d'investissement (j = h+i)	**-7 856 550 €**

Résultat de cloture (k = e+j)	**7 242 911 €**
Restes à réaliser (dépenses) (l)	*2 786 574 €*
Restes à réaliser (recettes) (m)	*6 809 617 €*
Résultat cumulé après RAR (n = k+m-l)	**11 265 955 €**

2.2 – Résumé du compte administratif 2022

Grâce à des années d'efforts et de gestion rigoureuse, en dépit de la baisse importante des dotations de l'Etat depuis 10 ans (perte cumulée de plus de 23 millions d'euros), la ville de La Garde a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir sa situation financière se dégrader.

Début 2022, la municipalité a décidé de recourir au levier fiscal, pour la première fois depuis 2001, alors que le gouvernement décidait de baisses substantielles de fiscalité pour tous les contribuables au détriment des collectivités territoriales (suppression de la taxe d'habitation ou diminution des impôts de production).
Cette hausse du taux de taxe foncière avait pour ambition d'augmenter significativement les capacités d'investissement de la ville et répondre ainsi à des besoins certains : construction d'un nouveau multi accueil, rénovation énergétique des bâtiments et notamment des écoles, phase 2 du confortement de la falaise de Massacan, amélioration des espaces publics et du cadre de vie au travers de la désimperméabilisation des sols et surtout la requalification du centre-ville.
Toutefois, l'inflation et ses conséquences (hausse des couts des fluides et matières premières, mesure de revalorisation du pouvoir d'achat par le dégel du point d'indice, augmentation des taux d'intérêt et donc du livret A) sont venus contrarier en partie cette ambition en absorbant près de la moitié du produit fiscal supplémentaire.

Des recettes de fonctionnement en progression
L'année 2022 se caractérise par une nette progression des produits réels de fonctionnement par rapport à l'exercice précédent (+8,8% - hors reprise de provision - chapitre 78).
Cette évolution positive concerne l'ensemble des recettes, à des niveaux relativement homogènes, qu'il s'agisse des ressources fiscales (+9,2%), des dotations et participations (+6,5%) ou encore des produits des services et domaines (+11,4%) revenant tout juste à leurs niveaux d'avant-crise.
La progression des ressources fiscales résulte tout à la fois du coefficient de revalorisation des bases établi à 1,034 pour l'année 2022 et de l'évolution des taux appliqués par la Commune.

Le poids des ressources fiscales par habitant (1 312 €/habitant) se situe au niveau de la moyenne de la strate démographique régionale (1 325 € /habitant).

La structure des recettes de fonctionnement de l'année 2022 est impactée par un montant important de produits liés à la reprise de provisions pour risques.

Conséquence de l'inflation : des dépenses réelles de fonctionnement en forte augmentation
Au cours de l'année 2022, les charges de fonctionnement progressent quant à elle de façon légèrement plus mesurée (+7,67%).

La plupart des postes de fonctionnement évoluent à la hausse. Mais les évolutions les plus marquées restent celles des charges générales, dans un contexte de hausse générale des prix sur l'ensemble des achats, et notamment d'énergie, qui représentent 54% de la hausse des charges globales de fonctionnement, mais aussi des charges de personnel du fait des mesures salariales bienvenues (revalorisation su point d'indice au 1er juillet et différentes hausses du SMIC) décidées par l'Etat mais non compensées, et qui représentent 32 % de la hausse des charges globales de fonctionnement.

Une capacité d'autofinancement (CAF) en évolution favorable

Compte tenu des éléments d'évolution mentionnés ci-dessus, la commune peut s'appuyer sur une capacité d'autofinancement brute en évolution favorable.

La CAF brute dégagée par habitant s'établit ainsi à 295 €/habitant au titre de 2022 contre 219 €/habitant au plan régional.

La CAF nette, c'est-à-dire le reliquat disponible pour le financement des investissements de la Commune, évolue également à la hausse compte tenu de la relative stabilité du remboursement en capital des emprunts, et passe de 6,2 millions d'euros en 2021 à 7,2 millions d'euros en 2022.

Des investissements dynamiques

La commune affiche par ailleurs un niveau d'investissement en forte progression, nettement supérieur à la moyenne de la strate démographique (508 €/habitant pour la commune contre 372€/ habitant pour la strate régionale).

Le financement de ces investissements s'effectue grâce à l'autofinancement dégagé, aux subventions et dotations perçues et pour le solde, par un prélèvement sur les réserves disponibles de la Commune.

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

3.1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 41,041millions d'euros dont 35,176 millions d'euros de dépenses réelles et 5,8 millions d'euros de dépenses d'ordre

Chap	Chapitre libellé	CA 2021	CA 2022	Tx Evol 2021/2022	% Total CA 2022*
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	-	-
-	Opérations d'ordre	2 517 470,25	5 865 032,29	-	-
-	Dépenses d'ordre	2 517 470,25	5 865 032,29	-	-
-					
011	Charges à caractère général	7 552 330,35	8 900 019,53	17,84%	25,30%
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 169 139,19	22 985 066,50	3,68%	65,34%
014	Atténuations de produits	0,00	99 000,00	-	0,28%
65	Autres charges de gestion courante	2 716 988,77	2 983 973,32	9,83%	8,48%
66	Charges financières	202 524,89	207 405,79	2,41%	0,59%
67	Charges exceptionnelles	27 981,73	739,76	-97,36%	0,00%
68	Dotations aux provisions et dépréciation*	3 000 000,00	0,00	-100,00%	0,00%
	Dépenses réelles	35 668 964,93	35 176 204,90	-1,38%	100,00%
	*Dépenses réelles hors provision	32 668 964,93	35 176 204,90	7,67%	
	Total dépenses de fonctionnement	38 186 435,18	41 041 237,19		

La faible variation du montant des dépenses réelles de fonctionnement entre 2021 et 2022 est principalement la résultante de l'inscription de provisions en 2021 (chapitre 68).
Sans ces dernières, l'évolution entre 2021 et 2022 est de + 7,67 %, principalement liée à l'augmentation des charges à caractère générale à + 17,84 % entre 2021 et 2022, conséquence de l'inflation et de ces effets : explosion des prix de l'énergie, hausse générale des coûts, mais également de la hausse des dépenses de personnel du fait des mesures de revalorisations salariales légitimes (augmentation du point d'indice de la fonction publique, plusieurs hausses du SMIC).

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ces dépenses, comptabilisées au chapitre 011 « charges à caractère général », correspondent globalement aux dépenses récurrentes et d'activités des services municipaux, hors frais de personnel.
Les dépenses de fonctionnement courant (8,9 millions d'euros) apparaissent en très forte augmentation par rapport à 2021 (+1,34 millions d'euros ; +17,84%). De par leur composition (énergie, achats de fournitures et de petits équipements, dépenses d'entretien-maintenance-réparation, prestations de services, etc.) ces dépenses constituent le premier poste touché par l'inflation. A un effet prix important s'ajoute également un effet volume avec la reprise à 100% des activités municipales, alors que certains services ou activités étaient encore en partie fermés en 2021.
Grâce à une situation financière saine, les moyens alloués aux services municipaux sont importants dans l'objectif d'offrir des services de haute qualité aux administrés (accueil des très jeunes enfants, restauration scolaire, activités éducatives et sportives, entretien du patrimoine, sécurité).

Les Charges de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel ont représenté en 2022 une dépense de 23 millions d'euros et sont en progression par rapport à 2021 (+816 000 euros ; +3,68%).
Ce chapitre inclut également le remboursement des mises à disposition du personnel de la Métropole à la commune pour près de 800 000 €.
L'augmentation des dépenses de personnel intègre plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements dont la plus significative est la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5% au 1er juillet 2022.
Il faut également ajouter l'alignement du traitement minimum sur le SMIC, la revalorisation des carrières et des rémunérations des agents de catégorie C, l'amélioration du début de carrière des agents de catégorie B ainsi que la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) ou encore le GVT (Glissement Vieillesse Technicité).

Les atténuations de produits (chapitre 014)

Les atténuations de produits ont représenté 99 000 € en 2022 et sont relatives à un remboursement à la Métropole d'une partie de la recette de vente d'eau potable au 1er quadrimestre 2018 (novembre et décembre).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 65 est consacré au paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés, aux paiements des droits d'utilisation des logiciels et des indemnités des élus. Il s'élève à 2 983 973,32 €.
Chapitre en augmentation de 9,83 %, et revient à son niveau de 2019.
Le montant des subventions versées aux associations a fortement augmenté passant de 662 387 € en 2021 à 721 500 € en 2022, revenant à un niveau avant covid.
La subvention au CCAS a été revalorisée à hauteur de 36 000 €.
Le montant des participations versées aux syndicats intercommunaux a également augmenté passant de 349 785 € à 405 052 € du fait du versement d'une participation complémentaire au syndicat de la patinoire.
Les redevances pour licences informatiques sont également en hausse.

Les Charges financières (chapitre 66)

Les charges financières des intérêts de la dette, ICNE compris, figurent au chapitre 66, pour 207 405,79 €.
La commune est très peu endettée et bénéficie d'intérêts faibles, de par le typage même de ses emprunts dont la plupart ont des taux nuls ou fixes, ce qui est un réel avantage en ces temps d'inflation et de hausse importante des taux d'intérêts.

Les charges spécifiques (chapitre 67)

On retrouve au chapitre 67, 739,76 € pour des charges spécifiques (écritures comptables de titres annulés sur exercices antérieurs).

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2022, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :
- 5 864 682,29 € euros au titre des dotations aux amortissements, mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la collectivité (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).
- 350 euros au titre des ouvertures de crédits automatiques.

3.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte administratif 2022 sont arrêtées à 45,9 millions d'euros dont 45,8 millions d'euros de recettes réelles et 110 932 euros de recettes d'ordre.

Chap	Chapitre libellé	CA 2021	CA 2022	Tx Evol 2021/2022
042	Opérations d'ordre	107 605,19	110 932,71	-
	Recettes d'ordre	107 605,19	110 932,71	-
013	Atténuations de charges	398 390,21	417 206,80	4,72%
70	Ventes de produits fabriqués, prestation	2 502 613,26	2 786 418,49	11,34%
73	Produits issus de la fiscalité	31 007 662,78	7 814 237,20	9,23%
731	Fiscalité locale	0,00	26 055 027,73	
74	Dotations et Participations	4 413 064,88	4 701 430,68	6,53%
75	Autres produits de gestion courante	834 016,88	969 547,73	16,25%
76	Produits financiers	38 259,00	43 275,12	13,11%
77	Produits exceptionnels	84 232,67	17 657,44	-79,04%
78	Reprises sur provisions et dépréciations*	0,00	3 000 000,00	-
	Recettes réelles	39 278 239,68	45 804 801,19	16,62%
	*Recettes réelles hors provisions	39 278 239,68	42 804 801,19	8,98%
	Total recettes de fonctionnement	39 385 844,87	45 915 733,90	

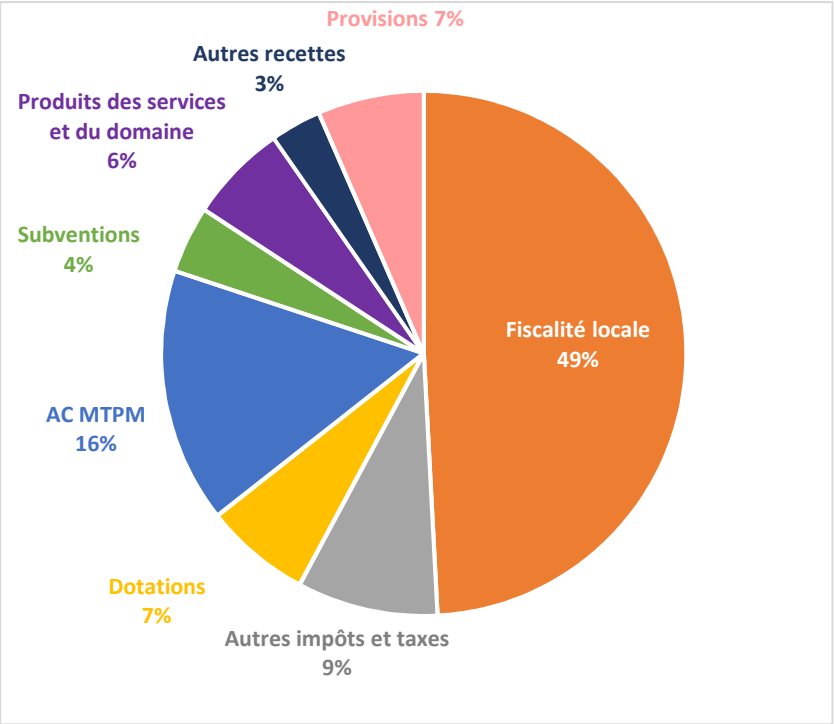

La fiscalité locale est la principale recette de la ville (49%).
L'attribution de compensation reversée par la Métropole TPM (16%) a progressé du fait de la clause de revoyure et est désormais figée dans le PFF 2022/2026, alors que les dotations (7%) et subventions (4%) varient en fonction des évolutions législatives. Les produits des services et du domaine ne représentent que 6% des recettes de la ville et les autres impôts et taxes 9%.
Enfin, la ville a fait une reprise de provisions correspondant à 7% des dépenses réelles totales.

En 2022, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 16,62% par rapport à 2021, mais en neutralisant l'effet de la reprise de provision faite en 2022 (chapitre 78) destinée à financer des dépenses d'investissement, l'évolution n'est plus que de 8,98 % soit de façon légèrement plus importante que celle des dépenses réelles de fonctionnement.

L'augmentation du taux de taxe foncière votée en mars explique l'essentiel de cette croissance, environ 30%.
Hors utilisation du levier fiscal, les recettes auraient plus faiblement progressé (+6,16%) correspondant en valeur à la hausse des dépenses réelles de fonctionnement.
La hausse du taux de taxe foncière a donc joué pleinement son jeu à savoir permettre à la commune de maintenir sa capacité d'autofinancement de ses investissements malgré l'inflation dans l'objectif de consolider la mise en œuvre de notre PPI, en atteste le niveau des dépenses d'investissement.

La croissance des recettes réelles de fonctionnement s'explique également par d'autres facteurs, à savoir l'augmentation des bases décidée par l'Etat (24%), la progression des recettes issues des services en période post covid (8%), l'évolution des recettes issues des droits de mutation (5%) mais aussi du produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (8%).

Les Produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Les recettes en matière de droit d'occupation du domaine public (70 088 euros ; emprise voirie, chantiers, droits de terrasse) ainsi que les autres redevances diminuent.

Globalement, l'ensemble des produits des services (2,05 millions d'euros) progressent de près de 16%.
Particulièrement touchés par la crise sanitaire (-460 000 euros entre 2019 et 2020, hors MAD TPM), ils reviennent à leur niveau de 2019.

Les frais et mises à disposition (MAD) remboursées à la commune par la Métropole en 2022 ont augmenté sous l'effet de la prise en charge sur cet exercice de recettes concernant l'année 2021.
Pour la Métropole, ces recettes concernent la mise à disposition de personnel communal, mais aussi, l'occupation de la Maison Communale Gérard Philipe par l'école de musique, la mise à disposition de locaux au sein du Centre Technique Municipal et de l'Hôtel de ville, et le remboursement de la prise de carburant au Centre Technique Municipal.

La Fiscalité locale (chapitre 73 et chapitre 74 – articles 74833 et 74834)

- ✓ **La fiscalité locale (article 73111 - articles 74833 et 74834)**

Principale ressource de la ville et seul élément réellement dynamique, les produits de la fiscalité locale ont augmenté en 2022 (+2.4 millions d'euros ; +9%).
A l'effet taux – l'augmentation de la taxe sur le foncier bâti ayant généré 1 millions de recettes supplémentaires – s'ajoute un important effet actualisation des bases à hauteur 1,4 millions d'euros €.

- ✓ **Les autres impôts et taxes**

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation, de la taxe sur la consommation finale d'électricité, et de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

Le produit perçu sur la taxe sur l'électricité progresse, tout comme les droits de place mais aussi la TLPE.
Les droits de mutation évoluent de l'ordre de 10%.

Les Dotations (chapitres 73 et 74)

Globalement, la ville a perçu en 2022 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 9,45 millions d'euros, un montant quasi identique à 2021.

La commune a bénéficié d'un effet positif de la mise en place du Pacte Financier et Fiscal 2022/2026 de + 25 340 €.
Comme annoncé, la mise en œuvre du PFF a pour effet :
> la correction des attributions de compensation de la compétence collecte des déchets sur la période 2022-2026 qui engendre un abondement de notre Attribution de Compensation de l'ordre de + 25 340 €
> La mise en conformité des mécanismes de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui est supprimée en tant que telle, mais dont le montant est garanti par les communes au travers du versement d'une attribution de compensation complémentaire donc est sans impact financier pour la Commune.

Le reversement de la Taxe d'Aménagement par la Métropole a évolué à la baisse passant de 369 991,63 € en 2021 à 160 507,20 € en 2022.

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a légèrement diminué.

Depuis 2012, les dotations de l'État envers les collectivités ont fortement diminué.
Cette baisse s'est même accentuée entre 2015 et 2017 avec la mise en place d'une contribution au redressement des comptes publics directement prélevée sur la dotation globale de fonctionnement versée annuellement aux collectivités.

Les subventions (chapitre 74)

Les subventions perçues par la CAF diminuent sensiblement par rapport à 2021 passant de 2,3 millions d'euros (du fait de la perception d'aides liées au covid et de bonification de territoire) à 1,9 millions d'euros, et revient à son niveau de 2019.

La Commune a par ailleurs perçu :
- des subventions du Département pour 17 667 € correspondant à une subvention Médiévales (5 000€), et une participation au titre des places AVIP aux Gardinous (4 667€ + 8 000€)
- une subvention de 10 916 € du Centre National du Cinéma également pour le cinéma du Rocher
- une aide de l'Etat de 11 977,96 € pour l'organisation des élections présidentielles et législatives
- une subvention de 3 055 € de la Région pour ses animations provençales.

Les autres produits de fonctionnement

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice concernent :
> le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement 2020 pour 31 545 euros,
> les revenus du patrimoine loué (785 808 euros) dont notamment l'EHPAD le Mas des Sénès, la Résidence Autonomie Marie Curie et les locaux de la Police Nationale.
> des produits divers de gestion courante (183 739 euros)

> des « atténuations de charges » (417 206 euros : remboursements de salaires et de charges, indemnités journalières),
> des produits financiers – correspond aux intérêts des participations détenues par la commune à la Caisse d'Epargne pour un montant de 43 275,12 €.
> des produits dit « exceptionnels » pour 17 657 euros liés à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.
> la reprise de provisions reprises pour le financement de deux opérations majeures : le confortement de la falaise de Massacan pour 2 500 000 € et le confortement du Rocher pour 500 000 €.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles peuvent être effectuées au sein d'une même section (comptes de stock ou de patrimoine) ou engendrer des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement (amortissements en fonctionnement de dépenses ou de recettes d'investissement).

En 2022, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :
> 110 932,71 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une dépense d'investissement du même montant).

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du CA 2022 s'établissent à 16 257 544,82 € TTC, en progression de 58% par rapport au CA 2021.

Chap	Chapitre libellé	CA 2021	CA 2022
040	Opérations d'ordre	107 605,19	110 932,71
041	Opérations patrimoniales	1 108 167,07	530 285,95
	Dépenses d'ordres	**1 215 772,26**	**641 218,66**
001	**Solde d'exécution de la sect inv**	**341 259,58**	**0,00**
20	Immobilisations incorporelles	444 907,87	516 094,24
204	Subventions d'équipement versées*	3 164 994,00	1 559 459,00
21	Immobilisations corporelles	4 033 030,33	10 179 450,04
23	Immobilisations en cours	705 392,79	868 387,94
	Dépenses d'équipement	**8 348 324,99**	**13 123 391,22**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	358 089,84	365 002,94
26	Participations et créances rattachées	0,00	1 500,00
27	Autres immobilisations financières*	0,00	2 000 000,00
	Dépenses financières	**358 089,84**	**2 366 502,94**
4581	**Opérations pour le compte de tiers**	**55 080,00**	**126 432,00**
	Dépenses réelles	**8 761 494,83**	**15 616 326,16**
	Total dépenses d'investissement	**10 318 526,67**	**16 257 544,82**

Afin de simplifier la présentation, il est possible de classer les dépenses réelles d'investissement en trois catégories :

> Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation…) ainsi que les subventions d'équipement versées.
> Le remboursement en capital de la dette
> Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des prises de participation, des immobilisations financières (dépôts de caution) et les opérations réalisées pour compte de tiers.

Il convient par ailleurs pour une analyse juste d'opérer des corrections afin de présenter une comparaison où les effets d'opérations particulières spécifiques sont neutralisés ; à savoir les effets liés au versement en 2021 de l'attribution de compensation de l'année 2020, et à la régularisation comptable en 2022 de l'avance de trésorerie versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse (voir * dans le tableau ci-dessus).

Chapitre libellé	CA 2021	CA 2022	EVOL CA2022/CA2021
Dépenses d'équipement (chapitres 20-21-23-204)	6 765 827,99	13 123 391,22	93,97%
Remboursement de la dette	358 089,84	365 002,94	1,93%
Autres dépenses	55 080,00	127 932,00	132,27%
Total dépenses réelles d'investissement ** hors double versement AC 2021 et 2022, et hors régularisation comptable en 2022 de l'avance de trésorerie versée à la SAGEP*	**7 178 997,83**	**13 616 326,16**	**89,67%**

Répartition des dépenses réelles d'investissement

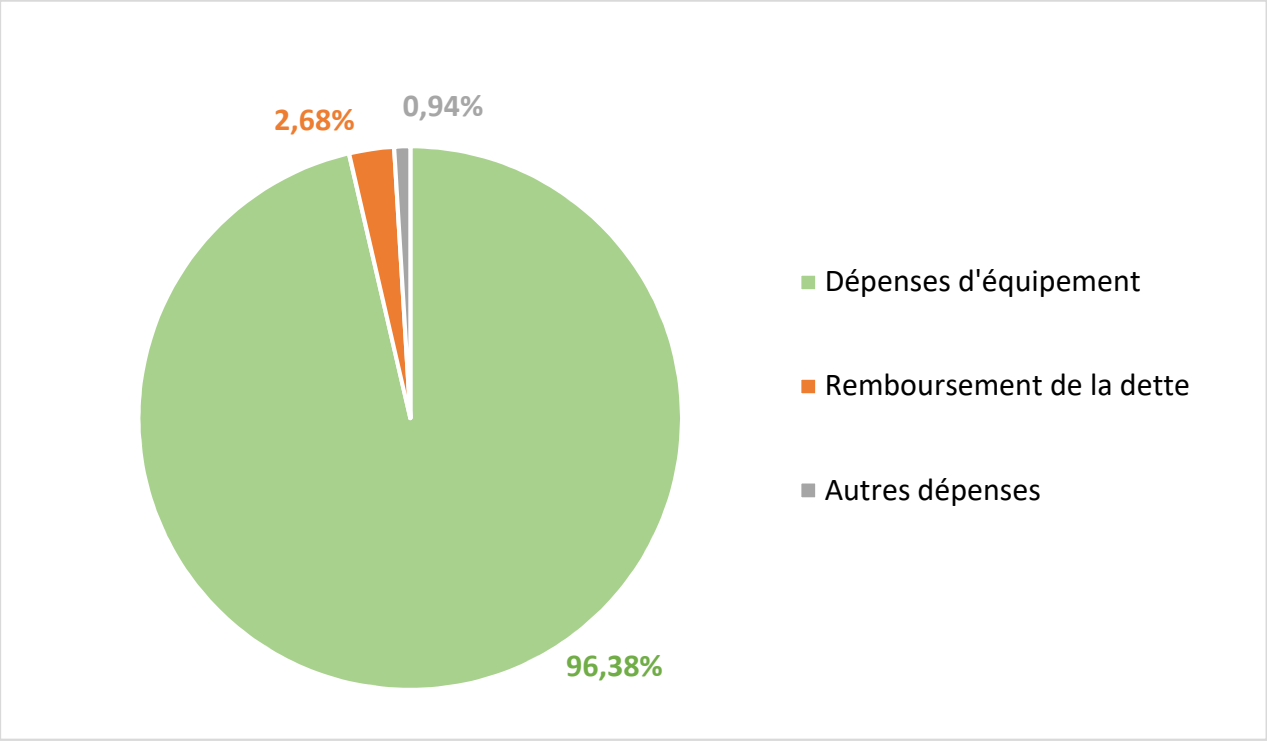

Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21, 23 et 204) comprennent l'ensemble des dépenses liées à des immobilisations incorporelles (20 – biens immatériels, sans substance physique : études avant travaux, licences, brevets), à des immobilisations corporelles (21 et 23 – actifs physiques : travaux neufs, grosses réparations sur le patrimoine existant, acquisitions de matériel ou mobiliser, etc.) ainsi que les subventions versées à des tiers pour réaliser des investissements.

En 2022, la ville a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 13,12 millions d'euros soit près du double que l'année 2021.

Un coup d'accélérateur comme annoncé dans la réalisation des opérations du PPI, représentant un cout de dépenses par habitants de 508 euros.

	Montant en € par hab	Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/habitant	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipements	**508 €**	437 €	372 €	362 €

LES PROGRAMMES PLURIANNUELS

Bilan des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement

Certaines des opérations pluriannuelles font l'objet d'AP/CP – Autorisations de Programme/Crédits de paiement - c'est-à-dire d'engagements pluriannuels de crédits permettant de lisser sur plusieurs exercices leurs poids financiers.
Le bilan financier de ces AP/CP est présenté ci-dessous.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2022-PAS00006	CONSTRUCTION LES LUCIOLES	20, 21	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	3 605,63	2 496 394,37
2021-PAS0004	EXTENSION CIMETIERE		200 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	1 306 542,48	1 193 457,52
2020-SECTA001	MISE EN SECURITE FALAISE DE MASSACAN		0,00	0,00	7 011 792,19	0,00	0,00	7 011 792,19	1 703 959,97	5 307 832,22
2013-2013OP0010	POLE CULTUREL		0,00	0,00	16 672 959,12	0,00	0,00	16 672 959,12	714 110,14	15 958 848,98
2020-PAS00003	RECONSTRUCTION ECOLE S. MIGNONE		200 000,00	0,00	4 373 180,15	0,00	0,00	4 373 180,15	1 806 708,03	2 566 472,12
2013-2013OP0011	RECONSTRUCTION MARIE CURIE		676 104,02	0,00	1 877 351,95	0,00	0,00	1 877 351,95	0,00	1 877 351,95
2021-PAS00005	REQUALIFICATION CENTRE VILLE		600 000,00	0,00	214 200,00	0,00	0,00	214 200,00	210 720,00	3 480,00
TOTAL			1 676 104,02	2 500 000,00	32 649 483,41	2 500 000,00	0,00	35 149 483,41	5 745 646,25	29 403 837,16

D'autres opérations pluriannuelles, au regard de leur montant et de leur durée, ne sont toutefois pas intégrées dans des AP/CP.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des projets pluriannuels et les montants mandatés en 2022

PROGRAMMES PLURIANNUELS		
Désignation travaux	**Réf budget**	**CA 2022**
Vidéo protection	PPI 63	13 283 €
Reconstruction de la RA Marie Curie	PPI 54	41 537 €
Requalification centre-ville - AP/CP	PPI 77	210 720 €
Extension cimetière - AP/CP	PAS004	1 392 557 €
Confortement falaise Massacan - AP/CP Y compris surveillance du recul	PPI 74	1 703 959 €
Villa Jeanne	PPI 69	109 966 €
Confortement Rocher + mise en lumière y compris surveillance par théodolithes	PPI 67	81 100 €
Construction école Mignoné - AP/CP	PPI 71	1 806 708 €
Construction Les Lucioles - AP/CP	PPI 70	4 262 €
Façades des écoles	PPI 18	144 607 €
Réhabilitation du gymnase Troin	PPI 48	238 157 €
Extension de la salle de boxe	PPI 68	320 189 €
Eclairage leds dans tous les bâtiments et espaces publics	PPI 62	134 468 €
Pôle culturel GP - AP/CP	PPI 53	714 110 €
Déménagement GP	DEMGT GP	66 011 €
Valorisation du patrimoine historique	PPI 73	3 000 €
Réhabilitation MA Anne Frank	PPI 55	120 €
TOTAL PPI		6 943 571 €

Certaines de ces opérations ont démarré en 2022, d'autres se sont achevées en 2022.
Les précisions sont données ci-dessous.

Démarrage des travaux de reconstruction de l'Ecole Séverine Mignoné en janvier 2022 pour une réouverture en septembre 2023

Démarrage des travaux d'extension du cimetière en mai 2022 pour une réception réalisée fin mars 2023

Réception des travaux de la Phase 1 du confortement de Massacan en avril 2022

Et études de maîtrise d'œuvre de la Phase 2 en mai 2022

Réfection de la Façade de l'Ecole Maurice Delplace
Travaux : été 2022

Dernière phase de la Réhabilitation du gymnase Troin

Mais aussi :

Relamping du gymnase B CHABOT

Poursuite des études relatives à la construction d'un pôle culturel et à la réhabilitation de la Maison Communale Gérard Philipe

Et

Lancement des études préalables pour projet de requalification du centre-ville.

Extension de la salle de boxe

Subventions d'équipement versées (chapitre 204)

A ce total PPI doit s'ajouter le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole Toulon Métropole Méditerranée au titre de l'année 2022 et relative à l'exercice par cette dernière des compétences transférées (voirie-déplacement urbain) sur le territoire gardéen soit 1 559 459,00 €.

LES PROGRAMMES ANNUELS

En plus des programmes pluriannuels, la commune initie chaque année des investissements dits annuels et intégrés dans des programmes annuels (nommés PA).
Ils ont pour objet des travaux d'entretien lourds de notre patrimoine bâti ou encore l'achat de matériels pour le bon fonctionnement des services.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandatements sur les PA 2022.

PROGRAMMES ANNUELS 2022	
	CA 2022
PROGRAMME ANNUEL 1 - PA 1	
THEMATIQUE SPORTS	
comprenant notamment les travaux suivants : Réfection des sols de la Halle des sports de GM 1 Réfection réseaux AEP du complexe GM Remplacement du gazon du terrain multisports de Ste Marguerite Reprise de génie civil GM1 Aménagement d'un parcours santé au sein GM2 Réfection du bardage bois du tennis couvert	
PETITE ENFANCE - ECOLES – PERISCOLAIRE	
comprenant notamment les travaux suivants : Création du nouveau périscolaire d'école Paul Langevin ouvert en septembre 2022 Installation de nouvelles clôtures dans les écoles P Rolland et M Delplace Divers travaux de réfection (peinture, électricité, pose de store, climatisation, menuiseries…)	
THEMATIQUE PATRIMOINE DIVERS	
comprenant notamment les travaux suivants : Réhabilitation du Cinéma Le Rocher Réfection de l'étanchéité de la Toiture de la Mis de la Planquette Création d'une mezzanine au sein du bâtiments de stockage du CTM Travaux d'installation de trois sanisettes Divers travaux de peinture, cloison, faux plafonds et électricité Réfection des allées de l'ancien cimetière	
RESEAU INFORMATIQUE TELEPHONIE	
comprenant notamment : Travaux de câblages informatiques dans les écoles et notamment l'école primaire Zunino	
TOTAL PA1	**2 330 377 €**

ESPACES VERTS - PA 15 **Achats d'arbres**	**258 €**

MATERIEL ET MOBILIER - PA4ST	**214 421 €**
Comprenant notamment l'achat de chalets de noël, d'illuminations de noël, de chaises pliantes, de barnums, de défibrillateurs, d'équipements spécifiques pour le garage, de fontaines à eau et de divers équipements techniques	

ACHAT VEHICULES - PA3	20 700 €
Achat d'un véhicule pour la Police Municipale	

FRAIS URBANISME - PA17	1 474 707 €
Acquisition de l'ancien centre de déminage, de diverses parcelles dans le cadre de préservation de la forêt du Thouars, du bâtiment 6 rue Jean-Baptiste Lavène	

TELEPHONIES ET RESEAUX - PA16	30 370 €

MATERIEL & LOGICIELS INFORMATIQUE - PA5	204 791 €
Comprenant l'achat de matériels informatiques (PC, photocopieurs, serveurs, écrans, vidéoprojecteurs, bornes de pointage pour le périscolaire…), mais aussi de licences, des actions de migrations et de formations	

MATERIEL & MOBILIERS POLE ADMINISTRATION - PA4ADM	68 827 €

MATERIEL & MOBILIERS POUR L'EHPAD- PA4EHPAD	167 952 €
Comprenant notamment l'achat de chaises de douches, de nouveaux mobiliers pour l'accueil de jour et la mise en place d'un nouveau système d'appel malade.	

MATERIEL & MOBILIERS POLE POLITIQUES PUBLIQUES - PA4PP	121 747 €
Comprenant notamment l'achat d'un tapis de saut en hauteur, des autolaveuses et balais aspirateur, du mobilier pour les structures périscolaires, des équipements pour le cinéma du Rocher, et autres divers équipements et mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services.	

MATERIEL & MOBILIERS POLE PETITE ENFANCE - PA4PE	26 603 €

TOTAL DES PROGRAMMES ANNUELS	4 660 757,41 €

Le remboursement de la dette (chapitre 16)

Le remboursement de l'annuité de la dette en capital a représenté une dépense de 365 002,94 €, correspondant à un montant de 14 euros par habitant.

		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/habitant	**Commune**	**Département**	**Région**	**National**
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	**14 €**	107 €	108 €	101 €

Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement réalisées en 2022 comprennent :

> les participations et créances rattachées à des participations (chapitre 26) ayant pour objet les frais d'adhésion de la Commune à l'OFS – Organisme Foncier Solidaire – Méditerranéen au sein du collège « collectivités publiques » pour 1 500 €.

> les autres immobilisations financières (chapitre 27) ayant pour objet la régularisation comptable de l'avance de trésorerie n°3 versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse.
Somme que l'on retrouve également en recettes d'investissement.

> les avances versées à la SAGEP (chapitre 45) dans le cadre de l'opération sous mandat de maitrise d'ouvrage déléguée relative à la requalification du centre-ville et remboursées par la Métropole TPM.
Ce montant se retrouve donc au chapitre 45 en recette d'investissement.
Soit un montant d'investissement communal net de 11 690 364,22 €.

Les dépenses d'ordre d'investissement

En 2022, la ville a procédé aux dépenses d'ordre suivantes :
> 110 932,71 euros au titre de l'amortissement de subventions d'investissement (cette recette correspond à une recette de fonctionnement du même montant).
> 530 285,95 € au titre du transfert des écritures du compte 238.

Les restes à réaliser

Au compte administratif 2022 figurent également 2,79 millions d'euros de restes à réaliser correspondant à des dépenses d'équipement.

4.2 LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement constatées au compte administratif 2022 sont arrêtées à 11,4 millions d'euros dont 5 millions d'euros de recettes réelles et 6,4 millions d'euros de recettes d'ordre.

Chap	Chapitre libellé	CA 2021	CA 2022
040	Opérations d'ordre	2 517 470,25	5 865 032,29
041	Opérations patrimoniales	1 108 167,07	530 285,95
	Recettes d'ordres	**3 625 637,32**	**6 395 318,24**
13	Subventions d'investissement	1 467 753,33	785 132,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	650,00
	Recettes d'équipement	**1 467 753,33**	**785 782,10**
10	Dotations, fonds divers et réserves	116 380,74	2 079 683,41
26	Participations et créances rattachées à	19 995,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières*	13 000,00	2 000 000,00
	Recettes financières	**149 375,74**	**4 094 683,41**
4582	**Opérations pour le compte de tiers**	**55 080,00**	**126 432,00**
	Recettes réelles	**1 672 209,07**	**5 006 897,51**
	Total recettes d'investissement	**5 297 846,39**	**11 402 215,75**

L'analyse du financement des investissements nécessite un retraitement et une analyse particulière. D'une part, parce que prioritairement, ce sont les ressources de fonctionnement et l'excédent sur les recettes qui doivent financer les dépenses d'investissement. Ensuite, parce qu'il est fréquent de constater des déficits d'investissement qui sont repris en année n+1 et financés par le compte 1068, ce qui, comptablement, gonfle les dépenses et les recettes d'investissement et nuit à une lecture compréhensible du financement des investissements.
*Il convient par ailleurs, pour une analyse juste, d'opérer des corrections afin de présenter une comparaison où les effets d'opérations particulières spécifiques sont neutralisés ; à savoir les effets liés à la régularisation comptable en 2022 de l'avance de trésorerie versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse (voir * dans le tableau ci-dessus).*

Le financement des investissements

La capacité d'investissement de la ville a progressé en 2022 mais deux explications doivent être données :
> la première est liée aux provisions. En effet, en 2021, la ville a constitué des provisions à hauteur de 3 000 000 € ce qui a pour effet de diminuer son épargne nette ; en 2022, a contrario, la commune a repris une provision pour ce même montant ayant pour effet d'augmenter sensiblement son épargne nette.
> la seconde c'est que nous avons eu un décalage de versement du FCTVA 2021 (sur les dépenses de 2019) qui est intervenu en 2022 pour un montant de 643 304 euros, auquel a été ajouté le FCTVA 2022 (sur les dépenses de 2020) pour 471 242 euros.
En neutralisant l'effet de ces deux éléments, la capacité d'investissement de la Commune reste relativement stable.

	2021	2022
Epargne nette	**3 241 556,00**	**10 263 243,00**
Subventions d'investissement	1 467 753,33	785 132,10
FCTVA	0,00	1 114 546,00
Taxe d'aménagement et TLE	116 380,74	0,00
Autres recettes	88 075,00	142 082,00
Ressources d'investissement	**1 672 209,07**	**2 041 760,10**
Capacité d'investissement	**4 913 765,07**	**12 305 003,10**

Capacité d'investissement « retraitée »	**8 557 069,07**	**8 661 699,10**

Répartition du financement des investissements

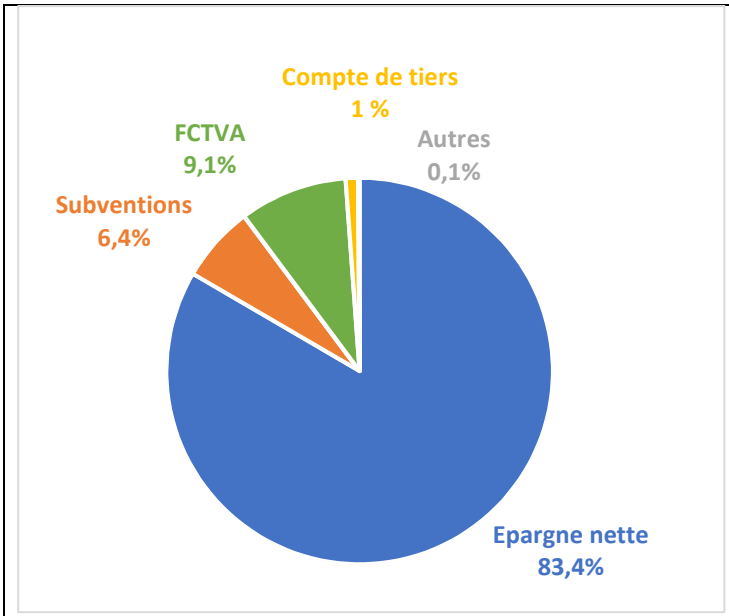

L'épargne nette est donc la principale source de financement des investissements de la Commune d'où la nécessité de garantir son maintien dans la prospective (10,2 millions d'€, 83,4%).
Les autres ressources d'investissement perçues en 2022 ont été le remboursement de TVA des années 2021 et 2022 (1,1 millions d'€, 9,1%), les subventions (785 132 €, 6,4%) ainsi que la remboursement d'opérations pour compte de tiers (126 432 €, 0,1%)

Les subventions perçues (chapitre 13)

Le détail des projets subventionnés et des partenaires financeurs est repris dans le tableau ci-dessous :

Etat - Dotation de Soutien à l'Investissement public Local - DSIL	**Reconstruction Ecole S Mignoné**	**154 443 €**
Etat et établissements nationaux	**Etude cybersécurité**	**40 000 €**
CARSAT	**Reconstruction Marie Curie**	**43 725 €**
ADEME	**Reconstruction Marie Curie**	**19 624 €**
Centre National du Cinéma	**Réhabilitation du cinéma le Rocher**	**30 000 €**
CAF	**Acquisition de matériels pour les structures petite enfance**	**3 276 €**
Département	**Reconstruction Marie Curie**	**237 000 €**
Région	**Réhabilitation chapelle Borromée**	**11 032 €**
	Etude de potentiel photovoltaïque	**9 142 €**
Métropole TPM	**Réhabilitation Gymnase B CHABOT**	**59 702 €**
	Reconstruction Marie Curie	**66 000 €**
	Mise en sécurité de la Falaise de Massacan – phase 1	**56 188 €**
	Réhabilitation GM1	**55 000 €**
	TOTAL	**785 132 €**

Les autres recettes d'investissement

En 2022, la ville a perçu 1,1 millions d'euros de Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) : 643 304 € de FCTVA 2021 sur les dépenses de 2019 à hauteur et 471 242 € de FCTVA 2022 sur les dépenses de 2020.

On retrouve en recettes, au chapitre 27 - Autres immobilisations financières, la régularisation comptable de l'avance de trésorerie n°3 versée à la SAGEP dans le cadre de la concession de la ZAC Ste Musse, somme que l'on retrouve également en dépenses d'investissement.

Les autres recettes d'investissement concernent la cession de 1500 actions SAGEP détenues par La Garde à la Commune du Castellet (15 000 €, chapitre 26), le remboursement de travaux d'office effectués pour compte de tiers, à savoir la métropole TPM dans le cadre du projet de requalification du centre-ville (126 432 euros, chapitre 45) et une caution relative à un logement acquis par la Commune rue Lavène (650 €, chapitre 16).

Il y a eu une affectation du résultat de 2021 à hauteur de 965 137,41 € pour financer le solde des reports de l'année 2021 (chapitre 10).

Les restes à réaliser

Au compte administratif 2022 figurent également 6,81 millions d'euros de restes à réaliser correspondant à des subventions accordées par différents partenaires, Département, Région, CAF, Etat, Métropole, et non encore encaissées par la Commune.

5. LE RESULTAT DE CLOTURE ET AFFECTATION

5.1 Résultat de clôture de l'exercice 2022

L'exercice 2022 a été clôturé avec un excédent global de 7,24 millions d'euros. Il est composé d'un excédent de fonctionnement de 15,1 millions d'euros et d'un déficit d'investissement de -7,86 millions d'euros.
En intégrant les restes à réaliser, en dépenses comme en recettes, qui seront repris au budget 2023, le résultat cumulé reste excédentaire à 11,26 millions d'euros.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reportés		10 224 964 €	3 001 221 €			10 224 964 €
Opérations de l'exercice	41 041 237 €	45 915 734 €	16 257 545 €	11 402 216 €	57 298 782 €	57 317 950 €
TOTAUX	41 041 237 €	56 140 698 €	19 258 766 €	11 402 216 €	60 300 003 €	67 542 914 €
Résultat de clôture		15 099 461 €	7 856 550 €			7 242 911 €
Reste à Réaliser			2 786 574 €	6 809 617 €		
TOTAUX CUMULES	41 041 237 €	56 140 698 €	22 045 340 €	18 211 833 €	63 086 577 €	74 352 532 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 099 461 €	3 833 507 €			11 265 955 €

5.2 Affectation du résultat 2022 au budget 2023

Les restes à réaliser constatés fin 2022 seront directement repris au budget supplémentaire 2023 en section d'investissement en dépenses (2,79 millions d'euros) et en recettes (6,8 millions d'euros).

Le résultat d'investissement (-7,85 millions d'euros) sera également repris au BS 2023 directement dans sa section, comme une dépense puisqu'il s'agit d'un déficit.

Le résultat de fonctionnement (15,1 millions d'euros) sera repris de la manière suivante :
> 3,83 millions d'euros en recette d'investissement de manière à couvrir le déficit d'investissement
> 11,27 millions d'euros en section de fonctionnement, en recettes.

Résultat de fonctionnement 2022	**15 099 461,08 €**

Résultat d'investissement 2022	**- 3 833 506,52 €**
Résultat déficitaire inscription au compte 001	- 7 856 550,41 €
Reports en Dépenses	- 2 786 573,59 €
Reports en Recettes	6 809 617,48 €

Affectation sur l'exercice 2022	
Affectation au 1068	**3 833 506,52 €**
Solde à inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	**11 265 954,56 €**

6. LES EPARGNES

En matière d'analyse financière, les concepts d'épargne brute et nette sont des indicateurs clés pour apprécier la santé financière d'une collectivité. Le calcul ne tient compte que des dépenses et recettes réelles.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	46 085 404	42 367 792	43 509 823	38 809 914	39 539 164	39 278 202	45 804 801
Dépenses réelles de fonctionnement	40 038 225	36 888 011	40 386 750	37 668 626	31 863 893	35 668 965	35 176 205
Epargne de gestion	**6 201 733**	**5 618 703**	**3 257 768**	**1 262 721**	**7 856 661**	**3 815 501**	**10 837 429**
Intérêts de la dette	157 104	138 922	134 695	145 834	225 110	215 855	209 182
Epargne brute	**6 044 629**	**5 479 781**	**3 123 073**	**1 116 887**	**7 631 551**	**3 599 646**	**10 628 246**
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	442 053	149 946	154 174	158 581	351 393	358 090	365 003
Epargne nette	**5 602 576**	**5 329 835**	**2 968 899**	**958 306**	**7 280 158**	**3 241 556**	**10 263 243**

Pour que la comparaison entre les années soient optimisées, il convient de traiter les données hors affectations ou reprises de provisions. On remarque donc que nos épargnes se maintiennent. Notre faible niveau d'endettement nous permet d'atteindre un niveau d'épargne nette assez proche de notre épargne de gestion.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	46 085 404	42 367 792	43 309 823	38 053 917	38 339 164	39 278 202	42 804 801
Dépenses réelles de fonctionnement	38 038 225	36 888 011	37 297 303	33 545 626	31 848 093	32 668 965	35 176 205

Epargne de gestion	**8 201 733**	**5 618 703**	**6 147 215**	**4 654 125**	**6 716 181**	**6 825 092**	**7 837 778**
Intérêts de la dette	157 104	138 922	134 695	145 834	225 110	215 855	209 182
Epargne brute	**8 044 629**	**5 479 781**	**6 012 520**	**4 508 291**	**6 491 071**	**6 609 237**	**7 628 596**
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	442 053	149 946	154 174	158 581	351 393	358 090	365 003
Taux d'épargne	**17,46%**	**12,93%**	**13,88%**	**11,85%**	**16,93%**	**16,83%**	**17,82%**
Epargne nette	**7 602 576**	**5 329 835**	**5 858 346**	**4 349 710**	**6 139 678**	**6 251 147**	**7 263 593**

L'épargne brute

L'épargne brute traduit la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (hors produits des cessions) et les dépenses. Elle mesure à la fois les marges de manœuvre de la collectivité et sa capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement et au remboursement de la dette.

L'épargne brute progresse légèrement en 2022 sous l'effet de l'augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti.
La dynamique des dépenses, entrainée par un niveau record d'inflation, a toutefois absorbé une importante partie produit fiscal supplémentaire. Ainsi, sans l'augmentation de la taxe, le taux d'épargne aurait diminué.
Or, il est important de rappeler que l'utilisation du levier fiscal avait pour finalité d'augmenter l'épargne afin d'améliorer la capacité d'investissement et permettre la réalisation du PPI.

L'épargne nette

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement mesure la capacité d'une collectivité à investir après avoir remboursé ses échéances annuelles de dette.
La commune étant peu endettée, l'épargne brute reste à un niveau couvrant largement le remboursement de la dette (365 003 euros).
L'épargne nette est donc proche du montant d'épargne brute.

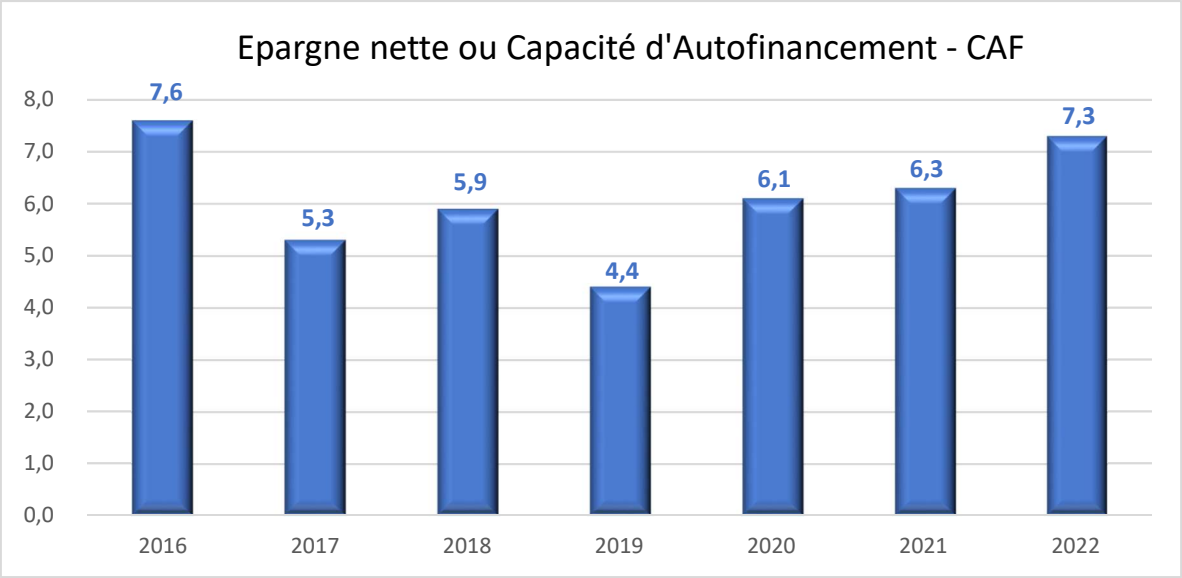

7. LA DETTE

7.1 Synthèse de la dette au 31/12/2022

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunt
10 003 135.34 €	2,90 %	27 ans	15 ans et 4 mois	5

Au cours du dernier exercice, la ville a procédé au remboursement de 365 002,94 euros de capital de dette, les intérêts s'élevant à 209 182 euros, soit une annuité de 574 185 euros.

7.2 La structure de la dette

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette se répartit en 5 contrats, tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la charte de Gissler. La dette est donc sans risque.

Notre endettement est la résultante de notre engagement en faveur des personnes âgées par le financement de la construction de l'EHPAD LE MAS DES SENES, et dernièrement, de notre Résidence Autonomie Marie Curie.
Ainsi, notre dette est une dette jeune.
L'emprunt DEXIA, de 4 millions au départ, affiche un taux de 4,25%, donc supérieur aux moyennes actuelles. Une tentative de renégociation a bien été menée, mais les modalités financières de sortie nous ont fait renoncer à ce projet.

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	CBC
DEXIA CL	2 604 806 €	14,92 ans	Taux fixe à 4.25 %	2006	4 000 000 €	Fixe	1A
CRAM	219 323 €	4,83 ans	Taux fixe à 0 %	2007	877 295 €	Fixe	1A
CRAM	33 053 €	4,83 ans	Taux fixe à 0 %	2007	132 215 €	Fixe	1A
Carsat	1 458 855 €	16,83 ans	Taux fixe à 0 %	2017	1 716 317 €	Fixe	1A
Crédit Foncier	5 687 096 €	36,16 ans	(Livret A(Préfixé) + 1.11)	2018	6 000 000 €	Livret A	1A
Total	**10 003 135 €**						

Répartition par type de taux

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	4 316 039.02 €	43,15 %	2,56 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	5 687 096.32 €	56,85 %	3,16 %
Ensemble des risques	**10 003 135.34 €**	**100,00 %**	**2,90 %**

Risque faible *Taille de la bulle = % du CRD*

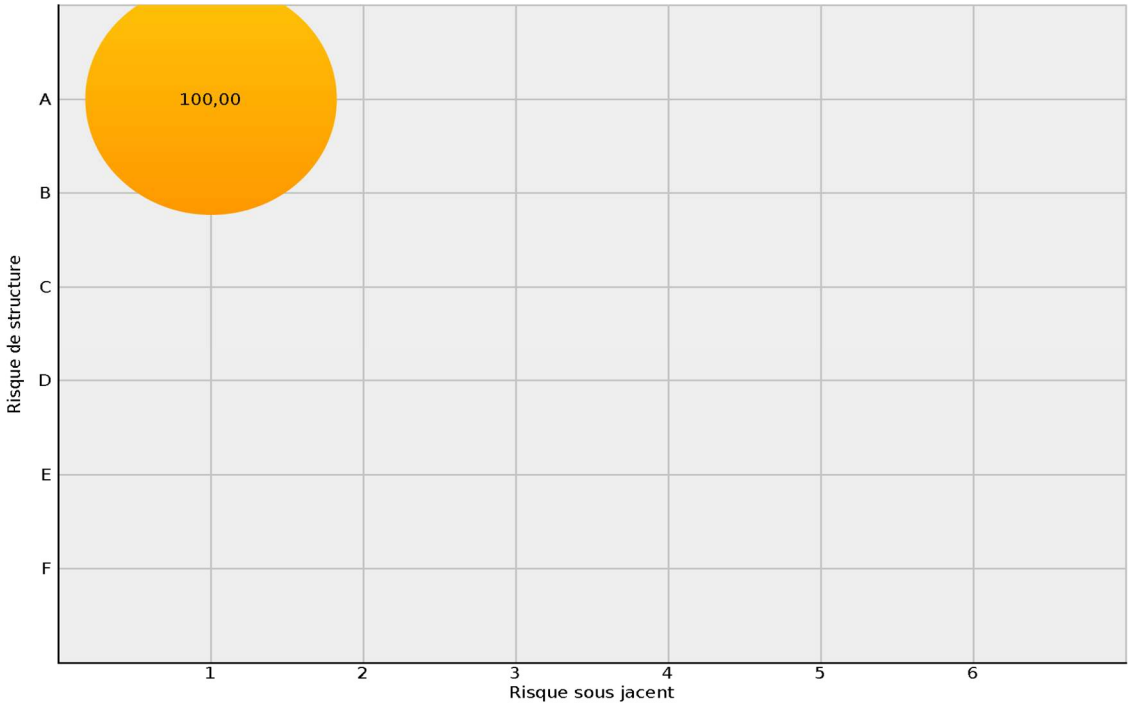

Risque élevé

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 687 096 €	56,85 %
DEXIA CL	2 604 806 €	26,04 %
Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail	1 458 855 €	14,58 %
C.R.A.M.	252 377 €	2,52 %
Ensemble des prêteurs	**10 003 135 €**	**100,00 %**

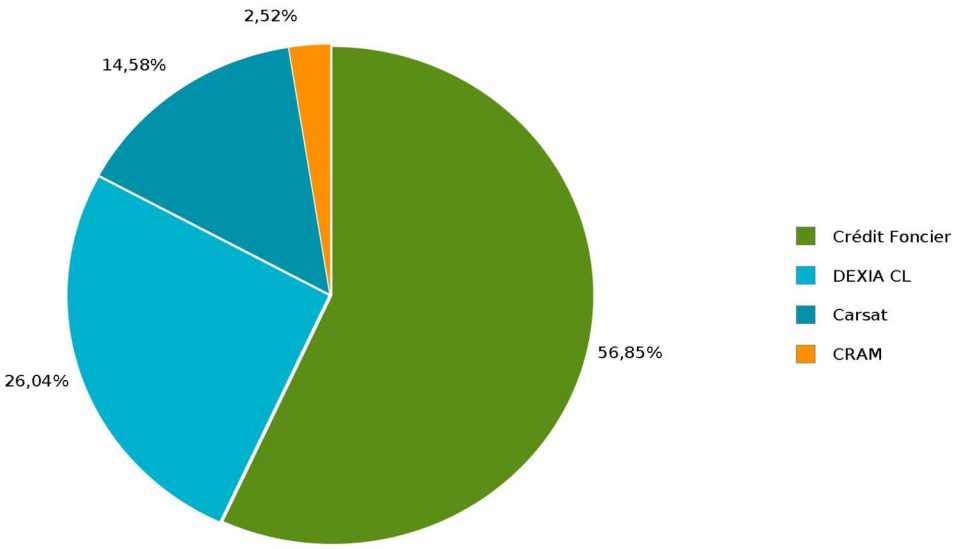

Profil d'amortissement de la dette

Hors nouveaux emprunts, la dette de la ville devrait s'éteindre selon le profil suivant :

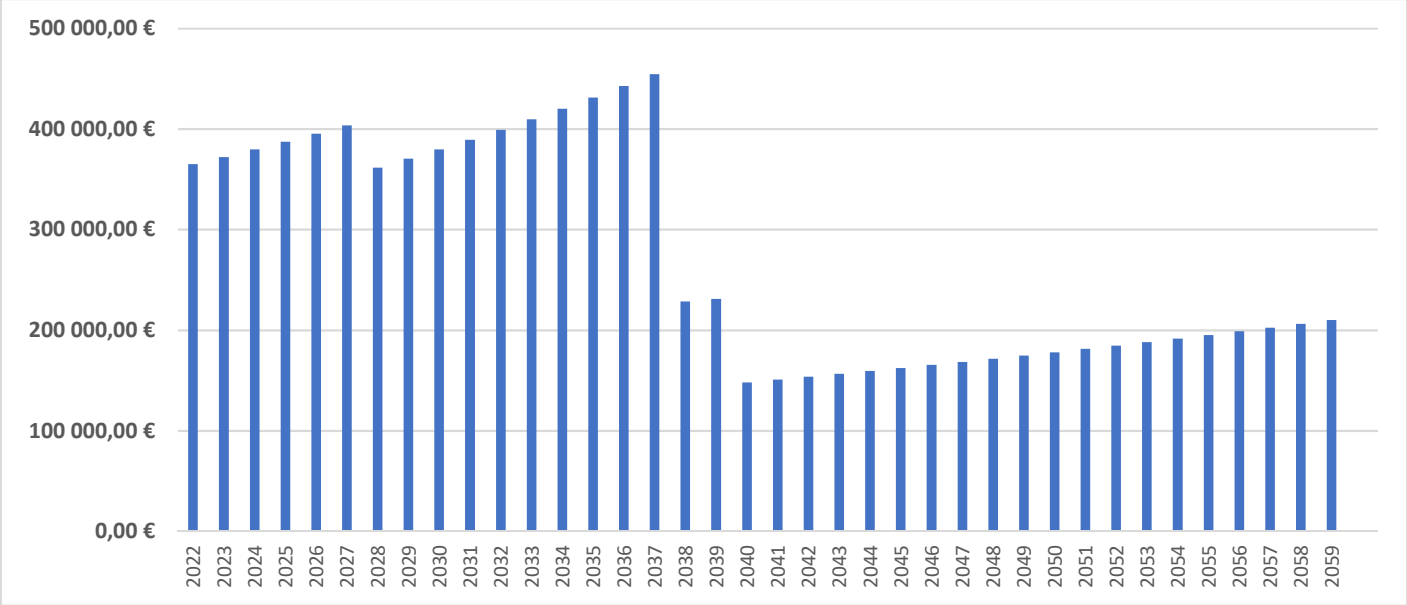

7.3 Ratios d'endettement

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

	2020	2021	2022
Ratio de désendettement	1,4 ans	2,9 ans	0,9 ans

La capacité de désendettement de la commune diminue et représente moins d'un an d'épargne.

Son ratio d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement) est de 23 %.

L'encours de dette représente 387 euros par habitant.

		Montant en € par hab pour la strate de référence		
En €/habitant	**Commune**	**Département**	**Région**	**National**
Encours de dette	**387 €**	1 207 €	1 135 €	959 €